

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité pour tous



Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole
d'Auxerre

La Brosse - 89290 VENOY
Tél : 03 86 94 60 20

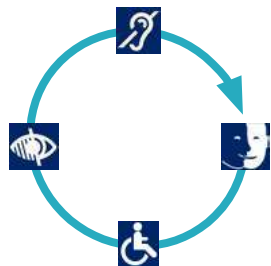


Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au CFPPA d'Auxerre

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole



↪ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui, sur demande non

↪ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment aux différentes situations de handicap.

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

↪ Le personnel est sensibilisé.

Le personnel de l'accueil est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap et de le diriger vers le référent handicap.

↪ Le personnel est formé

La référente handicap est formée à l'accueil des différentes personnes en situation de handicap.

Une formatrice est qualifiée pour accueillir et communiquer en langue des signes (sur demande).

↪ L'ensemble du personnel sera sensibilisé courant 2021.

Matériel adapté

↪ Le matériel est entretenu et réparé oui non

↪ Le personnel connaît le matériel oui non

 Référente handicap : Delphine OKERMANS – 03.86.94.60.20

 delphine.okermans@educagri.fr

Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

Les locaux du CFPPA appartiennent à la Région Bourgogne France-Comté et ne pas tous accessibles actuellement aux personnes en situation de handicap.

Le CFPPA ne peut pas faire de travaux d'accessibilité sans l'accord de la région

Des travaux d'aménagements validés par la région sont prévus dans les prochaines années au sein de l'EPL Les Terres de l'Yonne.

Voici les aménagements **accessibles** ou **inaccessibles** à ce jour.

Certaines prestations sont accessibles sur demande



1. Accueil



L'accueil est accessible à tous



Une aide peut être apportée à la demande pour les personnes en situation de handicap visuel/ auditif.

2. Salles de cours



Les salles de cours sont accessibles par deux entrées pour les personnes à mobilité réduite.



Une aide peut être apportée à la demande pour les personnes en situation de handicap visuel/ auditif.

3. Sanitaires



Un sanitaire spécifique est mis à la disposition des personnes à mobilité réduite.



Une aide peut être apportée à la demande pour les personnes en situation de handicap visuel/ auditif.

4. Hébergement



Une chambre adaptée est mise à la disposition des personnes à mobilité réduite.

5. Vignes/ Terrains agricoles (parcelles EPL et délocalisation)



Ces installations ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap moteur (sauf autonomie physique et possibilité utilisation outils techniques).

6. Plate-forme Travaux publics



Ces installations ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap moteur (sauf autonomie physique et possibilité utilisation matériels et engins de travaux publics)

7. Restauration collective de l'EPL



L'accueil est accessible à tous



Une aide peut être apportée à la demande pour les personnes en situation de handicap visuel/ auditif.